

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} MARS 2016

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, SURET Jean-Louis, BONNET Michel, LACROIX René, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, NICOD Patrick, MACLE Laurent

Excusés : GUYOT Philippe (pouvoir à Alain MAIGROT) MACLE Laurent (pouvoir à Christian VUILLAUME)

Absents :

Date de convocation : 18 février 2016

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur le Maire

1. DEVENIR DE LA CCCHS : VERS QUELLE FUSION (DELIBERATION)

Monsieur le maire commence la séance par un résumé des délibérations des Communes du territoire :

- 18 Communes ont votés pour un rapprochement avec la Communauté de Communes de Bresse Revermont ;
- 2 Communes ont votés pour un rapprochement avec ECLA ;
- La Commune de La Marre a voté pour la Communauté de Communes du Comté de Grimont et la Communauté de Communes de Bresse Revermont ;
- La Commune de Menetru-le-Vignobe a voté pour ECLA et pour la Communauté de Communes de Bresse Revermont.

Il y a une orientation marqué : 80% ont des communes ont le même objectif : rejoindre une Communauté de Communes Rurale.

Suite de la réunion publique de Bréry : il y avait 250 personnes. De cette réunion s'est constitué un groupe qui propose à la population un courrier qui soutient les propositions des élus. La lettre est adressée au préfet.

Le Maire informe ensuite que la CCCHS est prête à déposer un amendement pour la Communauté de Communes de Bresse Revermont. Il sera présenté à la CDCl le 11 mars.

Rappel : lorsque l'on est dans un processus de fusion, trois points sont à prévoir :

- Une période de 2 ans pour lisser les compétences
- Une période de 10 ans pour la fiscalité
- Une obligation pour l'EPCI dans laquelle le groupe de Communes arrive, de réélire son exécutif

L'objectif est donc d'obtenir une fusion de bloc à bloc. Après, les communes qui le souhaitent pourront partir vers un autre EPCI.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de rejoindre la Communauté de Communes de Bresse Revermont.

2. DELIBERATION MARCHE DE VOIRIE

Le Conseil Communautaire a lancé, le 15 décembre 2015, une consultation pour le groupement de commande des travaux voirie et c'est à l'entreprise EIFFAGE, qu'a été attribué le marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la décision du Conseil Communautaire.

3. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Les principales orientations du budget 2016/ 2017 sont les suivantes :

- **Réseau d'eau** : programmer le changement du système de traitement : choix de l'AMO et engagement du marché
- **Assainissement** : affiner le système de fonctionnement et de suivi
- **Éclairage public** : faire le diagnostic sur les points en insuffisance d'éclairage
- **Bâtiments communaux** : poursuivre la restauration des volets et fenêtres
- Remise à neuf du toit de l'école d'autrefois (56 700€)
- Remise à neuf du toit de la mairie (26 600€)
- **Aménagement du cimetière** avec déplacement de la croix centrale (5 000€)
- **réfection des W C publics** de la rue St Jean (2 500)
- **création de W.C. publics** vers l'école (?)
- **Atelier communal** : terminer l'aménagement de cet atelier et envisager le changement du tracteur (?)

Site et paysage

- **Aire de stationnement** : Quels projets de parking et quel stationnement durant la saison touristique
- implantation de six panneaux de la **signalétique du patrimoine** au sein du village (1700 €)
- finition des **terrasses du Puits St Pierre** restaurées et aménagement
- installation de **wifi** dans école d'autrefois
- Changement du **panneau d'information touristique** rue de la Roche
- Essai de **plantation de végétaux** sur le grand talus des terrasses ASA
- Création de petits murets devant massif de fleurs
- **Cour d'école** Étudier la possibilité d'installer quelques éléments de jeux pour enfants et implantation d'un quillier
- **Éclairage de l'église** : revoir le système d'éclairage de l'église et en particulier du trésor de l'abbaye
- **Monnaie de Paris** : réalisation de la médaille « Château-Chalon » ?
- **Église** : fuite d'eau et infiltration
- **Fleurissement du parterre**

4. LOI NOTRe : INDEMNISATION DES ÉLUS

La loi NOTRe oblige les maires des communes de moins de 1000 habitants à prendre la totalité de leurs indemnités.

La seule solution pour le maire est de rembourser son indemnité à la Commune, sous forme de libéralité. Cela ferait une économie à la Commune de 4 685 € par trimestre.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement du maire sous forme de libéralité.

5. EAU : CHOIX DU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

L'étude pour la construction d'une unité de traitement d'eau potable a été réalisée par le Cabinet ANDRÉ. Pour le marché de maîtrise d'œuvre, le cabinet demande 24 800 € HT pour un projet de 313 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, en collaboration avec la commune de Menetru le Vignoble, accepte la proposition du cabinet d'assumer la maîtrise d'œuvre du projet pour la somme de 24 800 € HT.

6. EMBAUCHE D'un NOUVEAU CONTRAT AIDE

L'employé communal, Michel BERGER part le 19 mars 2016. Pour le remplacer, le Conseil Municipal décide d'embaucher en CAE avec une période d'essai de 2 mois, Cédric BARONNAT, qui cogère, avec son épouse, la maison d'Eusébia. Il travaillera tous les matins et le samedi en fonction des nécessités du service.

7. POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

- Démontage de la Pergola de Monsieur THEVENIN : la commune est intervenue par le biais de l'architecte puis par une lettre envoyée directement à Monsieur THEVENIN le 21 janvier 2016 pour lui demander le démontage de la structure métallique.
- POS caduque : le POS est caduque depuis le 1^{er} janvier 2016. La Commune revient au Règlement National d'Urbanisme (RNU) ce qui signifie que les dossiers sont directement instruits par les services de l'État (DDT). Il y a plus de sécurité avec le RNU en cas de fusion avec la Communauté de Communes de Bresse Revermont. De plus, le RNU reste gratuit contrairement au PLU où il y a une participation financière. Cependant, on poursuit le passage de la ZPPAUP en AVAP sachant qu'il y a un projet de remodeler tous les documents de protection historique en un seul nommé « Cité historique ».

Remarque : le 5 avril 2016, le ministère de l'environnement va décider si la commune peut prétendre au grand site de France.

8. DELIBERATION DE LA SIGNALÉTIQUE DU PATRIMOINE

Il est décidé d'implanter six panneaux à fixation murale ou sur piétement : tour Charlemagne, mairie fruitière, ancien logis abbatial, maison d'école, belvédère, entrée de l'abbaye royale.

Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 20% du coût TTC de l'opération soit 1690.48 €. Les 80% restants seront pris en charge par la Région de Franche Comté

9. ASSAINISSEMENT : COURRIER MADAME ROBERT ET MADAME VUILLAUME

La technicienne SPANC de la CCCHS a envoyé un courrier indiquant que 4 personnes n'étaient pas conformes à la réglementation en matière d'assainissement. Elle informe également le maire que dans le cadre de son pouvoir de police, le maire, peut faire une mise en demeure pour mise en conformité.

Le Conseil Municipal propose donc de prendre rendez-vous avec la technicienne pour qu'elle explique la réglementation et propose les solutions envisageables. La commune prendra une décision, par la suite.

10. POINT SUR TRAVAUX ACTUELS ET PROGRAMMATION MARS/AVRIL

Le Conseil Municipal décide d'afficher une liste des travaux prévus pour mars et avril dans le hangar. Il y aurait notamment le portail de l'école à élargir.

11. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : FUTURE COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

L'assainissement collectif sera une compétence intercommunale en 2018, voire 2020.

12. FORET : POINT SUR L'AFFOUAGE, INVESTISSEMENT ET PRESTATAIRE DE SERVICE AUTRE QUE L'ONF

Le partage des dernières parcelles d'affouages s'est terminé samedi 27 février.

Vente de bois prévus sur 2016 : parcelles de douglas (environ 60 000 €), parcelle de feuillus (environ 11 384 €), parcelles de résineux (12 175 €).

Le programme forestier s'établit sur 20 ans. En 2019, il est prévu un éclaircissement sur 17 hectares (800/1000 m² prélevés) Or, le chemin pour aller sur cette parcelle de bois est inaccessible. L'ONF propose d'empierré le chemin sur 200 mètres pour le rendre praticable (investissement de 5 600 € environ). La commune décide de demandé un ou deux devis comparatifs.

13. CONVENTION AF/COMMUNE

Les employés communaux travaillent pour l'AF. Il faut établir une convention ente l'AF et la Commune. Cependant, la préfecture insiste sur le fait que ces travaux doivent être des taches d'entretien ou d'amélioration.

14. SIDEC : ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE

Le SIDEC propose un achat groupé d'électricité ce qui permettrait d'économiser sur les tarifs du kw. Le Conseil Municipal accepte de participer à l'achat groupé.

15. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DE RISQUES STATUTAIRES POUR LES PERSONNELS (DELIBERATION CENTRE DE GESTION)

Le Centre de Gestion propose un contrat d'assurance pour les risques statutaires pour les personnels communaux. Le Conseil accepte à l'unanimité le contrat d'assurance.

QUESTIONS DIVERSES

- **Problème de surconsommation d'eau sur un compteur** : le Conseil prévoit de se renseigner. Il y aurait un changement de compteur.
- **Remerciement de l'association du Colombier des Arts** : remerciement pour l'accueil lors de la manifestation de l'arbre de la laïcité.
- **Problème réseau téléphone** : Il y a eu des plaintes concernant le faible réseau téléphonique. Le Conseil Municipal ne peut résoudre le problème puisqu'une partie de la population a refusé (pétition) l'amélioration du réseau téléphonique à cause des ondes que l'antenne apporterait.
L'entreprise WITECOM propose, pour une meilleure couverture internet, d'installer une antenne dans le clocher de l'église. Le Conseil Municipal décide d'en discuter avec le maire de Bréry qui est à l'initiative du projet.
- **Suite donnée pour réclamation rue fermée sans autorisation** : le Conseil Municipal décide d'instaurer un délai d'une semaine pour demander un arrêté interdisant la circulation dans une rue.
- **Chasse-neige et stationnement indélicat** : encore cette année, des voitures encombrant la voie publique quand la chasse neige effectue son travail. Un dispositif dissuasif est en réflexion y compris en faisant appel à la gendarmerie pour les contrevenants.
- **Diffusion messages toxiques concernant Château-Chalon** : un grand nombre de courriers sont envoyés concernant Château-Chalon. Le Conseil Municipal décide de se renseigner sur la démarche à opérer et une réflexion se met en place
- **Spectacle proposé par les Trétaux du monde** : la date est encore non définit. Il s'agit d'un spectacle d'environ 2 heures prévu dans le cadre des petites cités comtoises de caractère. Le foyer a refusé que le spectacle soit joué pendant leur spectacle (juillet). Le Conseil Municipal propose donc de le prévoir en août.
- **Contrôle du SICTOM** : Il y a 2 mauvais élèves à Château-Chalon
- **Informations diverses** :
16 mars : réunion sur le territoire 0 déchets à Lons le Saunier
20 mars : repas de chasse où 3 conseillers sont invités

La séance est levée à 20h 30.